

A P E S S

Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane

Secrétariat Exécutif

04 BP 590 Ouagadougou 04 Burkina Faso ;

Tél. +226 25 34 66 36 ; +226 70 25 50 95/78 34 36 35

E-mail : sg@apess.org ; tradamas@gmail.com

www.apess.org ; fb.com/apessafrique ; [Twitter.com/apessafrique](https://twitter.com/apessafrique)



DÉCLARATION DE L'APSS

Nous, membres de l'Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane issus de 12 pays ¹d'intervention en Afrique de l'Ouest et du Centre

Réunis dans les 12 pays, du 20 au 21 novembre 2021 sous le lead du Comité de Pilotage politique de l'APSS à l'occasion des ateliers interne et externe de partage des résultats du projet de recherche intitulé : « Projet d'appui à la définition et la mise en place des mesures pertinentes et durables en réponse aux effets de la Covid-19 dans le secteur de l'élevage en Afrique de l'Ouest et du Centre », financé par le Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI).

Reconnaissant, la COVID 19 comme une crise de trop aux multiples impacts sur la vie des exploitations familiales agropastorales d'Afrique de l'Ouest et du Centre ;

Prenant en compte les mesures restrictives prises dans les pays qui ont : i) exacerbé les risques de pénuries alimentaires ; ii) impacté les disponibilités en ressources alimentaires et pastorales et mouvements des éleveurs ; iii) cantonné les éleveurs dans des espaces à faible disponibilité fourragère ; iv) réduit la performance du cheptel ; et v) affecté négativement la production et commercialisation du lait ;

Constatant que tous les Etats de l'espace d'intervention de l'APSS ont élaboré et mis en œuvre des plans de riposte contre la covid 19 pour limiter la propagation de la maladie et atténuer son impact sur les populations ;

Constatant que ces plans de riposte ont faiblement pris en compte le domaine agropastoral et ses spécificités ;

Constatant que peu d'agropasteurs ont eu accès aux appuis dont elles auraient pu bénéficier ;

Constatant la faible implication des organisations d'éleveurs dans la conception et la mise en œuvre de ces plans de riposte ;

Constatant que les Exploitations Familiales Agropastorales ont dû recourir à des stratégies endogènes pour amortir les effets de la covid 19, ce qui les a obligés à ponctionner sur leurs réserves et donc à « manger leur avenir » ;

Constatant que les femmes ont joué un rôle clé dans les stratégies sociales mais n'ont pas pu actionner le levier de valorisation du lait dans les stratégies économiques dont elles dépendent en grande partie ;

¹ Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Gambie, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Tchad et Togo

Réitérant notre engagement à accompagner les exploitations familiales agropastorales pour assurer leur sécurité alimentaire, et accroître leur participation au développement socio-économique et à la prise de décision, en tant que pilier de l'économie à part entière.

Nous, représentants des membres APSS des 12 pays cités, sommes résolus à :

Plaider pour que le secteur agropastoral soit ciblé comme un pilier à part entière de l'économie dans l'élaboration des plans de riposte ;

Œuvrer pour une meilleure implication des organisations d'éleveurs (hommes, femmes et jeunes) dans la conception et la mise en œuvre des mesures à venir ;

Influencer les États à définir des critères partagés et consensuels pour identifier les EF/AP vulnérabilisées par la COVID afin d'améliorer l'efficacité des mesures à venir,

Protéger et promouvoir l'égalité des droits des Exploitations Familiales Agropastorales en demandant aux Décideurs politiques et aux PTF de garantir durablement leurs bases de production ;

Encourager les Etats et les PTF à réhabiliter les Exploitations Familiales agropastorales affectées par la crise en les dotant de **kits productifs** (kits animaux, kits de transformation du lait etc.), reproducteurs, aliments bétail, produits vétérinaires, suivi vétérinaires, semences fourragères ;

S'assurer à la préservation, même en situation de crise, de la mobilité des agropasteurs pour une continuité des activités agropastorales car c'est la mobilité qui permet l'accès aux pâturages, aux points d'eau, aux marchés, aux cures salées, etc...

Veiller à l'effectivité de la mise en œuvre des mesures à travers des mécanismes de contrôle collectif pour : i) promouvoir dans le cadre des dispositifs de **reddition de compte** au niveau communal des échanges autour de la question du ciblage et de la mise en place effectives des appuis aux EF vulnérables et vulnérabilisées ; et ii) mettre en place des **comités de gestion de plaintes et de dénonciation des dérives** pour opérationnaliser les bases de ciblage ;

Influencer les Décideurs politiques à renforcer les leviers économiques des femmes et des jeunes afin qu'ils résistent mieux aux chocs;

Développer des plateformes virtuelles d'échanges entre femmes et entre jeunes pour leur permettre d'élargir leurs réseaux de relation et d'augmenter leur capital social ;

Encourager les États à constituer à l'échelle de chaque pays un fonds d'urgence pour la relance de l'élevage « Plan Post Covid » ;

Nous engager auprès des organisations sœurs pour promouvoir un cadre de concertation entre les différentes organisations pastorales, agropastorales et acteurs décisionnaires pour porter ce plaidoyer auprès des Décideurs.

Adopté le 22 novembre 2021

Les membres de l'APSS